

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 082-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.228

Déposée le: 29.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)
Zryd (Magglingen, PS)
Cosignataires: 14

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Ouvrir les salles de sport aux associations toute l'année

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. prendre les mesures nécessaires, à savoir élaborer des prescriptions pour que toutes les infrastructures sportives cantonales soient à la disposition des associations également en période de vacances scolaires ;
2. établir des lignes directrices pour que les communes mettent à disposition leurs infrastructures sportives en période de vacances scolaires.

Développement :

Lors de la session de mars 2018, le canton de Berne a adopté sa stratégie sportive. Dans ce domaine, le manque d'installations est un serpent de mer. L'utilisation que nous faisons de nos infrastructures sportives laisse pourtant à désirer : 13 semaines par an, soit un trimestre entier, nombre de lieux ferment leurs portes aux associations. Les infrastructures sportives sont des constructions très onéreuses. Il faut donc maximiser leur utilisation. Récemment, la Commission

d'experts pour le sport a défini des lignes directrices, mais celles-ci n'ont pas été mises en œuvre. Raison de plus pour avoir la volonté politique de le faire.

Destinataire

- Grand Conseil